

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2025 - Séance 1

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à François DELAUNAY), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Carine PANDREAU), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Carine PANDREAU, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Monsieur le Maire précise que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, instauré par la loi du 6 février 1992, a introduit le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour les collectivités de 3 500 habitants et plus. Celui-ci qui a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité et doit donner lieu à un débat dans les deux mois qui précédent le vote du budget primitif.

Le rapport présenté doit inclure les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels notamment les orientations en matière de programmation d'investissement avec une prévision des dépenses et des recettes ainsi que les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Il propose d'articuler le débat autour de 4 axes qui sont détaillés dans le rapport d'orientations budgétaires qui a été transmis aux conseillers en amont avec les convocations et qui sont :

1. Le cadre de l'élaboration du budget 2026
2. la rétrospective financière des années 2020 à 2025
3. Les premiers éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2026
4. Les budgets annexes

Monsieur le Maire laisse la parole à François DELAUNAY, adjoint aux finances pour la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Ce dernier informe l'assemblée que le vote du budget primitif interviendra en principe le 29 janvier 2026.

François DELAUNAY fait un rappel du contexte économique qui peut avoir des conséquences importantes sur les budgets des collectivités territoriales.

Il précise que la croissance mondiale du PIB devrait atteindre 3,2% pour 2025 et que l'inflation globale des pays du G20 devrait poursuivre son ralentissement pour atteindre 2,9 % en 2026 contre

3,5% en 2025. En Europe, la croissance resterait modérée, autour de 1,2 %, tandis que le taux de chômage dans la zone euro se maintiendrait à un niveau stable de 5,9 %. Cependant, le déficit budgétaire de la zone euro devrait néanmoins se dégrader pour atteindre 3,3 % du PIB en 2026. L'inflation devrait quant à elle être de 1,9% pour la zone européenne.

S'agissant de la situation française, il indique que la croissance devrait atteindre 0,7 % en 2025 et 0,9 % en 2026 selon la Banque de France quel que soit le budget qui sera adopté pour 2026.

Les prix devraient repartir à la hausse à 1,3% en 2026 contre 1% en 2025. La dette publique s'élève à 3 345,8 milliards d'euros fin juin 2025, soit 114 % du PIB, et le déficit public, estimé à 5,4 % du PIB en 2025, devrait être ramené sous la barre des 5 % en 2026.

Il rappelle que le projet de loi de finances pour 2026, présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025, s'articule autour de trois priorités majeures consistant à financer les ambitions stratégiques du pays, à préserver le modèle social et à redonner à l'État des marges de manœuvre budgétaires.

Pour les collectivités territoriales, ces orientations se traduisent par une contribution accrue à l'effort de redressement des finances publiques, avec notamment un gel prolongé des dotations, des restrictions fiscales, des ajustements de compensations et la poursuite de la hausse des cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Il souligne que ces mesures pèseront fortement sur les finances locales et limiteront les capacités d'investissement des collectivités.

Il poursuit sa présentation en indiquant que la commune d'Avermes est confrontée à une baisse continue des dotations de l'État. Pour l'exercice 2026, et par prudence, la Dotation Globale de Fonctionnement est estimée à 30 000 euros et la Dotation de Solidarité Rurale à 65 000 euros.

Concernant le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), il rappelle qu'en raison du caractère évolutif de ce dispositif, la commune prévoit pour 2026 l'inscription d'un versement net de 7 000 euros ainsi qu'une recette de 42 000 euros.

François DELAUNAY poursuit par la présentation de la rétrospective générale de la situation financière de 2020 à 2025. S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, elles restent relativement stables même si la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération est en diminution : en effet, si l'attribution de compensation demeure globalement inchangée, hors la diminution liée à la contribution versée au SDIS directement par l'EPCI, la dotation de solidarité communautaire, abaissée à environ 50 000 euros à compter de 2024, a été réduite de moitié au regard des nouveaux critères retenus par l'intercommunalité. S'agissant des produits fiscaux, ils bénéficient du dynamisme des bases, alors même que les taux d'imposition restent inchangés et sont donc en augmentation. Les dotations et participations de l'État poursuivent quant à elles leur baisse.

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, il indique qu'elles sont marquées par une hausse des charges de personnel, liée aux évolutions statutaires et à l'augmentation des cotisations patronales, ainsi que par une progression des charges à caractère général dans un contexte inflationniste. Il souligne également la participation communale à l'équilibre du budget annexe d'ISLEA et du budget autonome du CCAS mise en place ces dernières années.

Concernant l'autofinancement, il précise que l'épargne de gestion a diminué en raison de la baisse des dotations et du maintien des taux d'imposition, tout en précisant qu'une amélioration est estimée pour l'exercice 2025 compte tenu de la diminution des charges énergétiques. L'épargne nette reste dépendante du recours à l'emprunt et de l'évolution du capital restant dû.

S’agissant de l’investissement, il précise que le montant des dépenses réalisées en 2025 demeure élevé et a nécessité le recours à un emprunt court terme de 600 000 euros. Il souligne que les recettes d’investissement reposent en grande partie sur les subventions, dont toutes n’ont pas encore été perçues à ce stade.

Il présente ensuite les orientations budgétaires pour 2026 qui traduisent la volonté de la commune de préserver sa capacité financière d’action, de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de poursuivre les investissements nécessaires à l’attractivité du territoire dans un contexte budgétaire difficile et incertain.

Il précise que le budget primitif 2026 pourra faire l’objet d’ajustements en cours d’année compte tenu des incertitudes financières et du contexte électoral.

Les priorités resteront cependant la qualité des services rendus à la population, l’entretien du patrimoine communal, l’animation de la vie locale et la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments, notamment de la salle de spectacles ISLEA.

Concernant le fonctionnement, les objectifs pour 2026 portent notamment sur la stabilité des taux d’imposition, une gestion rigoureuse des charges, l’entretien du patrimoine communal, des équipements et des espaces publics, le maintien des services à la population et le soutien aux associations, au CCAS et à l’accueil de loisirs. Une veille sur les participations communales versées au SDE03 et au budget annexe d’ISLEA sera également poursuivie.

En matière de recettes de fonctionnement, les prévisions 2026 reposent sur une évolution modérée des produits fiscaux liée à la revalorisation des bases, une inscription prudente des produits des services et de la gestion courante, ainsi que sur la poursuite de la baisse des dotations et participations de l’État, nécessitant une vigilance accrue dans l’élaboration du budget.

En matière d’investissement, la commune entend poursuivre ses actions en s’appuyant sur un programme pluriannuel d’investissement pour la période 2026-2028. Les projets concerneront notamment la poursuite de la ZAC Cœur de Ville avec l’aménagement de la phase 3, la finalisation de l’aménagement du parking de Pré Bercy, la sécurisation des bâtiments communaux et des espaces publics, la reprise de voiries en zones urbaine et rurale, ainsi que des travaux de réparation sur certains bâtiments communaux.

Les investissements viseront également l’amélioration du cadre de vie et des services à la population, avec la remise en état de deux courts de tennis, le renouvellement du mobilier du restaurant scolaire, l’acquisition de matériel informatique pour les écoles, le renouvellement du parc automobile et l’achat de nouveaux équipements pour les services techniques.

Par ailleurs, des travaux de rénovation des bâtiments publics seront engagés, notamment le lancement de la rénovation globale et énergétique du centre socio-culturel ISLEA, la mise en place de dispositifs de contrôle d'accès et le relamping de certains bâtiments communaux.

Ces projets seront financés en privilégiant l’autofinancement, la recherche de subventions auprès des partenaires institutionnels, ainsi que les recettes issues du FCTVA et de la taxe d’aménagement.

Monsieur DELAUNAY présente ensuite le budget annexe d’ISLEA. Il rappelle que ce budget retrace principalement le fonctionnement matériel de la salle et qu’il est alimenté par les recettes issues des locations, des entrées de spectacles ainsi que par la participation communale. En investissement, l’année 2026 sera marquée par la poursuite et le lancement de travaux importants, notamment l’acquisition de matériels techniques et le début du programme de rénovation globale et énergétique du centre socio-culturel ISLEA. Il précise que la participation communale sera

significative afin d'assurer l'équilibre du budget, celle-ci restant toutefois dépendante des subventions susceptibles d'être obtenues pour ces opérations.

Il aborde ensuite le budget annexe des Portes d'Avermes, qui comptabilise essentiellement les recettes issues des baux commerciaux et professionnels conclus par la commune en tant que bailleur, la gestion de l'immeuble étant assurée par un syndic de copropriété. Il est constaté une diminution des recettes de fonctionnement en 2025 en raison de la vacance d'un local professionnel et de la mise en liquidation judiciaire d'un local commercial. Pour l'exercice 2026, les éventuels travaux à réaliser seront, comme les années précédentes, autofinancés par l'excédent dégagé en section d'investissement.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DELAUNAY pour cette présentation.

Il souligne tout d'abord que, dans un contexte économique mondial incertain compte tenu de l'intensification des tensions commerciales, la croissance économique demeure faible en Europe et l'inflation se situe autour de 2 %.

Au niveau national, il souligne également les incertitudes auxquelles la commune est confrontée pour l'élaboration de son budget avec un projet de loi de finances pour 2026 non finalisé à ce jour, un déficit public qui demeure élevé et des prix qui restent hauts.

En ce qui concerne les orientations financières de la commune, Monsieur le Maire rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) poursuit sa baisse et qu'en 2025, la commune a perçu un montant inférieur aux prévisions initiales. Il souligne également l'incertitude permanente liée au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), ainsi que la faible revalorisation attendue de la fiscalité locale. Il ajoute que la récupération du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), limitée aux seules dépenses d'investissement, complique l'établissement de projections de recettes fiables et précises. Il souligne à ce titre le travail des services municipaux visant à sécuriser au mieux les prévisions budgétaires.

Il tient à préciser que malgré les crises successives, les recettes de la commune ont globalement été maintenues sur la période 2020 à 2025 en dépit des baisses significatives des dotations de l'État et de la dotation de solidarité communautaire versée par l'intercommunalité.

S'agissant des dépenses, Monsieur le Maire indique qu'elles ont connu une hausse marquée, notamment en raison de la crise sanitaire puis de l'augmentation des coûts de l'énergie, ce qui a également influencé les investissements réalisés par la commune. Il souligne par ailleurs l'impact des mesures nationales sur les dépenses de personnel, rappelant que l'attribution de cinq points d'indice supplémentaires aux agents, si elle répond à une nécessité de reconnaissance salariale, s'est imposée aux collectivités sans compensation financière. Il ajoute que la hausse progressive des cotisations à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), à raison de trois points par an sur quatre ans, représente un coût supplémentaire d'environ 45 000 euros par an pour la commune. Il précise également que les charges de gestion ont évolué du fait de la mise en service de la résidence autonomie et du Point Commun, nécessitant une participation financière communale.

Concernant l'épargne, Monsieur le Maire rappelle qu'elle est en diminution depuis 2020, notamment en raison de la baisse des dotations de l'État et du choix politique de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il indique toutefois qu'en 2025, une amélioration est constatée, liée à la baisse des coûts de l'énergie et aux effets positifs des investissements réalisés en matière de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Il ajoute que l'épargne nette devrait continuer à progresser favorablement en l'absence de recours à l'emprunt à long terme, hormis un emprunt à court terme de 600 000 euros contracté sur l'exercice 2025 et sans impact sur l'épargne nette, ainsi qu'en raison de l'extinction progressive d'anciens emprunts.

Pour ce qui concerne les investissements réalisés depuis 2020, Monsieur le Maire rappelle la construction de la résidence du Parc, les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin et du complexe de la mairie, les aménagements urbains et opérations de végétalisation, la réception du bâtiment du Point Commun ainsi que les travaux du parking de Pré Bercy. Il précise que l'ensemble de ces investissements représente près de 10 millions d'euros sur 5 ans, financés à hauteur d'environ 4 millions d'euros par des subventions, le solde ayant été couvert par l'autofinancement et le recours à l'emprunt.

Il tient à remercier l'ensemble des services municipaux pour le travail accompli, ainsi que les partenaires financiers ayant accompagné la commune, notamment le Département, la Région, l'État à travers la DSIL, la DETR et le Fonds Vert, ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales et les fonds Européens, précisant que sans ces soutiens, un tel niveau d'investissement n'aurait pu être atteint. À titre d'exemple, il indique que le coût du Point Commun s'élève à 1,7 million d'euros hors taxes, avec un taux de subvention de 77,56 %.

Concernant la dette, Monsieur le Maire souligne qu'elle est en diminution constante du fait du remboursement progressif des emprunts anciens, ce qui est très positif.

Pour l'exercice 2026, il indique que le budget d'investissement a été élaboré avec prudence, tout en maintenant une capacité financière raisonnable. Les projets en cours seront poursuivis, notamment la dernière phase de la ZAC Cœur de Ville, l'aménagement paysager du parking de Pré Bercy et la rénovation de la salle ISLEA pour laquelle les études et les demandes de subventions ont d'ores et déjà été réalisées.

Il précise que le budget sera voté sur la base de prévisions prudentes et qu'il pourra nécessiter des décisions modificatives en cours d'année, compte tenu de l'absence, à ce jour, d'adoption définitive de la loi de finances et du contexte des élections municipales à venir.

Enfin, Monsieur le Maire indique que les recettes ont été estimées avec prudence, qu'aucune augmentation des taux d'imposition n'est envisagée et que les dépenses font l'objet d'un suivi rigoureux par les services, notamment en matière de masse salariale, les remplacements n'étant effectués qu'en cas de nécessité. Il précise que les subventions aux associations sont maintenues afin de soutenir l'animation de la vie communale, de même que les participations versées aux différents prestataires.

Il conclut en indiquant que, s'agissant des budgets annexes, et notamment celui d'ISLEA, l'ensemble des dépenses afférentes est désormais intégralement retracé sur ce budget.

Alain DENIZOT indique partager les constats et analyses qui viennent d'être présentés. Il précise que le choix de voter le budget avant les élections municipales ne constitue pas, selon lui, une difficulté et qu'il est au contraire facilitant pour la future équipe municipale, quelle qu'elle soit. Il rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel, qui sera nécessairement ajusté en cours d'exercice, d'autant plus dans le contexte actuel qui reste marqué par de fortes incertitudes.

Il souligne en particulier l'incertitude pesant sur l'adoption du budget de l'État pour 2026, évoquant la possibilité d'une reconduction du budget 2025, situation qui serait, selon lui, préjudiciable pour les citoyens comme pour les collectivités territoriales. Il indique qu'un budget adopté, même contraint et insatisfaisant pour l'ensemble des acteurs, demeure préférable à l'absence de budget,

celle-ci faisant peser un risque accru de diminution des subventions et de fragilisation des partenaires institutionnels.

Il observe que, malgré la baisse des dotations de l'État, les recettes de la commune se sont maintenues, et ont même progressé sur l'exercice en cours, ce qui constitue un élément positif. Il souligne que l'enjeu majeur pour les collectivités demeure le maintien de l'équilibre du fonctionnement. Il estime que les prévisions budgétaires présentées sont plus prudentes qu'à l'accoutumée, tant en fonctionnement qu'en investissement, mais qu'il ne peut en être autrement au regard du contexte actuel. Il précise que la commune poursuit les projets engagés et que les élections municipales permettront de déterminer les orientations et projets futurs, en fonction des choix exprimés par les électeurs.

Il ajoute qu'un bilan financier communal doit s'apprécier sur plusieurs années et que l'échelle d'un mandat constitue une référence pertinente. Il indique qu'au cours de ce mandat, les recettes ont globalement été stables, tandis que les dépenses ont connu une augmentation modérée, avec des variations liées aux différentes crises survenues, depuis la crise sanitaire jusqu'à la crise politique actuelle aux conséquences économiques notables.

Il souligne que près de 10 millions d'euros d'investissements ont été réalisés au cours des cinq dernières années, tout en maintenant des finances communales saines, la collectivité poursuivant son désendettement par le remboursement d'emprunts anciens. Il précise que la capacité de désendettement de la commune s'établit à environ 4,2 années, ce qui laisse des perspectives favorables pour l'avenir, si les conditions économiques et financières sont réunies.

Il conclut en se félicitant collectivement du travail accompli au cours du mandat et en exprimant le souhait que, lors du prochain mandat, auquel il ne participera pas, les élus demeurent vigilants et prudents tant sur le fonctionnement que sur l'investissement.

Monsieur le Maire remercie Alain DENIZOT pour ses propos et ajoute que ces investissements sont le fruit d'un travail collectif mené pendant six ans par l'ensemble des élus, au sein des commissions et à travers les différents échanges.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de l'adjoint délégué aux finances, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, prend acte qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu précédent le vote du budget de l'exercice 2026 de la commune d'Avermes et approuve le rapport écrit sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, ci-annexé.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance,

Carine PANDREAU



Le Maire,

Jean-Luc ALBOUY

